



SOMMAIRE

	Page
La carrière de professeur	1
Régime de retraite	5

LA CARRIÈRE DE PROFESSEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Dans toutes les grandes institutions sociales (santé, justice, éducation, etc.), les tendances actuelles vont nettement vers une diminution des ressources et une augmentation des tâches. Comme le dit si bien le slogan à la mode, « il faut faire plus avec moins »! Or, tout laisse croire que nous sommes seulement au début de ce double processus de diminution des ressources et d'accroissement des tâches. Les coupures dans les différents services publics vont aller en s'accroissant, entraînant du même coup une « rationalisation » accrue et un contrôle plus poussé. Les personnels en place subissent depuis déjà plusieurs années des pressions de plus en plus grandes en ce sens. Partout, on parle désormais de contrôle, d'imputabilité, de productivité, quand ce n'est pas de mises à pied...

Dans un tel contexte, il est absolument nécessaire de voir clairement où on s'en va, car l'heure des choix douloureux est maintenant venue. Malheureusement, à tous les paliers de responsabilité publique, on constate l'existence d'un double langage hypocrite, qui sème partout la confusion et la désorientation. Quel double langage ?

Le langage de ceux et celles qui soutiennent que ce double processus de diminution des ressources et d'accroissement des tâches n'affecte pas la quantité des services publics, ni la

qualité des prestations offertes par les personnels qui rendent ces services.

Ce langage, chacun sait qu'il est par excellence celui de la classe politique, laquelle n'a guère le choix, car elle est coincée entre les exigences électoralistes, la lutte pour le pouvoir, l'assainissement des finances publiques et les pressions des divers groupes sociaux. La classe politique doit couper dans les services publics, et prétendre en même temps que ces coupures ne changeront rien à la quantité et à la qualité des services... Ce qui est archi-faux : parlez-en aux plus pauvres, aux gens des quartiers défavorisés, aux gens qui habitent en région, aux artistes, aux jeunes sans travail (innombrables), aux étudiant/e/s endetté/e/s, aux femmes chefs de famille, aux enfants de certains quartiers, aux personnes (même riches) qui ont besoin de soins médicaux... Bien sûr, dans les années 1980, lorsqu'on coupait dans le « gras », le slogan « faire plus avec moins » pouvait encore correspondre à la réalité. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, alors qu'on commence à couper dans le maigre et, même, à arracher certains os...

La situation que je viens de décrire s'applique bien sûr à l'éducation et à notre faculté des sciences de l'éducation. Ici aussi, il est devenu maintenant évident que nous sommes au tout début d'un double processus de diminution des ressources et d'accroissement des tâches. Qu'on le veuille ou non, nous devons au cours des prochains mois et des prochaines années examiner la totalité de nos tâches et des postes budgétaires afin de réévaluer leur pertinence. Or, dans cette perspective, qui n'est guère plaisante, je vous l'accorde, bien qu'elle soit nécessaire et inévitable, *la pire chose qui puisse nous arriver*, c'est de nous faire servir ce double langage dont je parlais plus haut.

Malheureusement, c'est exactement ce qui est en train de se produire en éducation. On s'attaque directement à nos tâches et à nos ressources, tout en prétendant, en notre nom, que cela ne changera rien à nos enseignements et à nos recherches, voire que cela les améliorera!

Ce double langage est encore plus dévastateur auprès de nos collègues en début de carrière, des plus jeunes et des professeur/e/s adjoints et adjointes, qui sont confronté/e/s désormais à tout un système de pressions contradictoires, à une véritable stratégie d'affolement, dans laquelle on leur demande de tout faire et d'être bons dans tout. Voici ce que j'ai pu observer :

- De nouveaux et nouvelles collègues, engagé/e/s pour développer un champ particulier de connaissance et de formation, se voient désormais contraints de boucher des trous dans d'autres secteurs, risquant ainsi d'avoir une très mauvaise surprise lorsque leur dossier sera évalué pour l'agrégation.
- D'autres collègues, engagé/e/s jadis pour leur expertise dans un domaine particulier, se voient désormais confronté/e/s à l'obligation de s'engager dans des tâches pour lesquelles ils n'ont aucune compétence particulière.
- Plusieurs professeur/e/s sont obligé/e/s d'entrer en compétition contre leurs collègues pour obtenir un cours dans les nouveaux programmes. Cela signifie qu'il faut constamment prouver et établir sa propre compétence professionnelle : notre engagement comme professeur/e ne suffit plus, à chaque cours nous devons jouer notre tête... Sommes-nous donc dans une véritable faculté universitaire ou bien aux Olympiques de la compétition intellectuelle, dirigé/e/s par quelques darwiniens de la pédagogie ?
- Comme par enchantement, plusieurs cours des nouveaux programmes BEPP et BES voient leur ratio professeur/e-étudiant/e/s s'élever brusquement. L'an dernier, dans certaines unités, l'enseignement à 300 étudiant/e/s valait quatre cours; cette année, le même nombre correspond à trois : on fait exactement la même tâche, mais elle est de moins en moins reconnue... Dans certains autres cours, on assiste à la stratégie inverse : on diminue le nombre d'étudiant/e/s mais on augmente le nombre de sections obligatoires! Toujours dans le

même sens, des cours jadis à trois crédits tombent maintenant à deux : il faut en faire toujours plus!

- Dans le processus de refonte des programmes et de restructuration des unités, certains et certaines de nos collègues voient tout simplement leurs anciens cours abolis; certains et certaines doivent alors donner des cours pour lesquels ils ou elles n'ont jamais été réellement formé/e/s et engagé/e/s, ou bien ils et elles doivent compléter leur tâche dans la formation pratique, pour laquelle ils et elles n'ont pas d'expertise spécifique ni de formation. Où est le professionnalisme dont on parle tant en éducation ? Je n'en vois pas...

Bref, sous prétexte de sauver de l'argent et de répondre à des besoins importants, on s'attaque ainsi à la structure des carrières universitaires et à la nature même de la profession universitaire, qui exige un investissement de longue durée et surtout la reconnaissance d'une expertise de très haut calibre dans un champ précis de connaissance et de formation. En sciences de l'éducation et dans plusieurs autres facultés, un danger, inconnu il y a à peine quelques années, menace sérieusement tout le système de droits qui régissait jusqu'à maintenant la profession universitaire. Quel danger ?

À partir du moment où on rompt le lien fondamental et traditionnel entre notre expertise professionnelle et nos tâches, eh bien on commence à nous traiter en main-d'oeuvre mal léable et corvéable au gré des changements circonstanciels, des besoins strictement financiers et des crises de panique des autorités gouvernementales, universitaires et facultaires...

N'est-ce pas à ce processus de rupture entre expertise et tâches que nous sommes en train d'assister présentement, grâce à une suite de changements en apparence anodins mais dont l'effet cumulé risque de provoquer une transformation structurelle de nos carrières ? Je crois que cette question vitale mérite d'être posée et débattue collectivement. Par ailleurs, le temps n'est-il pas venu de réfuter ce faux langage, qui affirme que l'accroissement de nos tâches ne change rien à la qualité de nos prestations ? Si nous voulons cesser de gober ce mensonge éhonté, il faut prendre conscience de nos limites individuelles et collectives, et dire clairement que, passé un certain stade, nous ne

serons plus capables de « faire plus avec moins ». Or ce temps est maintenant arrivé.

Désormais, toute augmentation de certaines de nos tâches entraîne une diminution des services que nous pouvons offrir par ailleurs. Toute diminution de nos ressources entraîne elle aussi une diminution des services que nous offrons. La qualité de la formation que nous offrons et de nos recherches est compromise si nous ne cessons pas d'accepter de tout faire, de répondre à toutes les demandes, de courir à droite et à gauche... Regardez autour de vous, et vous verrez que plusieurs d'entre nous sommes carrément en train de nous essouffler...

Un exemple d'accroissement de tâche qui risque de modifier à très court terme la structure de notre profession.

Tout récemment, plusieurs dizaines de professeur/e/s intervenant au baccalauréat d'enseignement préscolaire et primaire (BEPP) ont vu leur charge de travail subitement augmentée par l'introduction de nouvelles tâches liées à la formation pratique des étudiant/e/s au BEPP. De plus, il faut ajouter aussi d'autres tâches engendrées par le fait que tous les professeur/e/s intervenant au BEPP et au BES doivent participer aux activités de sélection lors de l'admission des étudiant/e/s pour ces deux programmes. Que s'est-il produit, au juste ?

Dans le cadre de l'actuelle réforme des programmes de formation des maîtres, un principe général a été mis de l'avant : il faut que les professeur/e/s en sciences de l'éducation s'impliquent davantage dans la formation professionnelle des étudiant/e/s. Tout le monde, je crois, ne peut qu'être d'accord avec ce principe. En fait, il faut défendre ce principe plus que tout autre dans la faculté, car il est au coeur de l'actuelle réforme de la formation des maîtres. On devrait donc s'attendre à ce que l'organisation même de la charge de travail professoral soit pensée et modulée en fonction de ce principe. Qu'en est-il ?

Malheureusement, on constate à l'application que ce principe, à la fois généreux et nécessaire, est progressivement détourné de sa fonction première, qui est d'améliorer la formation professionnelle des futur/e/s enseignant/e/s. Il devient simplement une surcharge de travail pour les professeur/e/s car on se contente de l'ajouter à toutes leurs tâches déjà existantes. Ainsi, plutôt que de prendre ce principe réellement au sérieux et de tout mettre

en oeuvre pour le réaliser effectivement, on demande aux professeur/e/s de faire gratuitement du temps supplémentaire. Veut-on faire des économies sur notre dos une fois encore ? Voyons en quel sens. Voici un modèle qui représente à peu près la charge professorale standard en sciences de l'éducation.¹ Les trois dernières rangées représentent les nouvelles tâches ajoutées ou qui risquent de s'ajouter à notre charge normale de travail.

Activités liées à la formation 55%	Cours 1 10%
	Cours 2 10%
	Cours 3 10%
	Cours 4 10%
	Supervision d'étudiant/e/s gradué/e/s 15%
Activités liées à la recherche 25%	Recherche et production de travaux publiés, etc.
Services internes et externes 20%	Comités, etc.
Total traditionnel et normal = 100%	
	+ Implication dans la formation pratique et la sélection à l'admission 10%
	+ Un cinquième cours pour 1996, 1997 ? 10%
Nouveau total = 120% ?	

En regard du modèle standard et établi depuis des dizaines d'années, les autorités en place ont tout simplement décidé d'ajouter une nouvelle tâche supplémentaire, sans prévoir aucun réarrangement de nos autres tâches antérieures. En fait, tout se passe comme si notre charge de travail était modifiable sans restriction et sans préavis. Quelqu'un quelque part s'imagine sans doute que nous sommes du bétail intellectuel...

¹ Ce modèle est notamment utilisé par la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Voici les nouvelles tâches qu'on nous impose. On doit, en surplus de toutes les tâches normales, encadrer les étudiant/e/s lors des stages I et II du nouveau BEPP et participer à l'appréciation par simulation, ce qui entraîne un accroissement significatif de notre charge de travail collective et individuelle. Cet accroissement est difficile à quantifier. Par exemple, on parle de 12 jours par année pour l'encadrement, plus 3 jours (+ formation) pour la sélection à l'admission par simulation². En vérité, on sait fort bien qu'il y a toujours des différences importantes entre la tâche consignée ou théorique et la tâche réelle. Par exemple, que fait-on si les étudiant/e/s supervisé/e/s ont besoin — comme c'est presque toujours le cas — davantage de nous, de notre présence, de nos conseils ? Par ailleurs, ces activités d'encadrement exigeront éventuellement que nous allions dans les écoles, ce qui prend du temps ! Mais même en se limitant à la tâche minimale prévisible, on parle désormais d'un surplus de travail de près d'un mois à temps plein (près de 4 semaines !), ce qui revient à peu près à un cours de plus ! Un tel changement, mine de rien, risque d'introduire une transformation structurelle de nos carrières universitaires. De plus, que se passera-t-il l'an prochain ? Faudra-t-il encadrer un autre nouveau groupe et ainsi de suite, ce qui augmentera sans cesse notre charge de travail ? Si on ajoute à cet accroissement substantiel de la tâche professorale, la possibilité (qui se réalisera inévitablement) d'un cinquième cours, alors nous sommes en phase de transformation de la carrière universitaire en sciences de l'éducation. Nous devenons progressivement une discipline de service à la formation des maîtres et rien d'autre... Est-ce là le sens de la réforme qu'on annonce depuis des années ?

Bref, on constate grâce à cet exemple comment un principe de formation se transforme subitement en principe de comptabilité. On prétend faire de la formation des maîtres une véritable formation professionnelle, alors qu'en même temps on rejette du revers de la main notre professionnalisme, en nous ajoutant sans préavis et sans discussion de nouvelles tâches et en modifiant ainsi la structure même de nos carrières universitaires.

Quels choix avons-nous face à l'accroissement de notre charge de travail ?

² Au surplus, une part des activités de simulation doit se dérouler les fins de semaine.

1. Faut-il travailler plus d'heures ?

Il suffirait de travailler plus d'heures par semaine, soit 110% de notre temps (120% l'an prochain ou dans deux ans !), pour régler le problème de cette surcharge de travail. Cependant, toutes les études sur la charge de travail professorale à l'université (Bertrand, 1992, 1994; Conseil des universités, 1989; etc.) montrent que le plafond normal d'heures est déjà dépassé !

2. Faut-il compenser ?

Une autre façon de régler le problème serait bien sûr de compenser l'accroissement de la tâche par un accroissement des ressources. Malheureusement, il est devenu maintenant évident que nous sommes au tout début, en éducation, d'un double processus de diminution des ressources et d'accroissement des tâches. Il ne faut donc pas compter sur des compensations financières pour nous aider...

3. Faut-il couper dans les tâches ?

On peut aussi régler ce problème en coupant dans les autres tâches que nous exécutons. Se pose alors la question délicate et fondamentale suivante : dans quelles autres tâches allons-nous couper ?

4. Faut-il couper dans la formation ?

Cette solution serait étrange car l'encadrement des étudiant/e/s et les autres tâches qui s'ajoutent présentement visent l'amélioration de la formation professionnelle.

5. Faut-il couper dans la recherche ?

En sciences de l'éducation, l'une des tendances actuelles semble de s'en prendre à la recherche. Il faut être cependant conscient/e que toute réduction de la recherche va influencer directement sur les carrières en sciences de l'éducation, car le système des promotions universitaires et tout le prestige institutionnel est conçu en fonction de la recherche. Or, si on ne répond plus aux exigences universitaires de la recherche, cela peut être dramatique pour les nouveaux et nouvelles professeur/e/s et tous et toutes les agrégé/e/s. De plus, toute réduction de la recherche va influencer négativement sur la position occupée - déjà assez faible - par les sciences de l'éducation à l'université. Enfin, en quoi les facultés d'éducation sans recherche seraient-elles différentes des anciennes écoles normales, qu'on a justement abolies parce qu'elles favorisaient l'inculture professionnelle ?

6. Faut-il couper dans les services et le rayonnement ?

Il est certain qu'on va devoir, à mon avis, se désengager de certains services. Cependant, compte tenu de la tendance à la « suradministration des universités », laisser la gestion des activités académiques à des administrateurs et administratrices est très dangereux car cela signifie plus de bureaucratie, plus de contrôles tatillons, etc.

7. Faut-il plus de transparence ?

On peut aussi contester l'absence d'équité institutionnelle, qui fait reposer sur les professeur/e/s en général et les professeur/e/s en sciences de l'éducation en particulier l'accroissement des tâches. Beaucoup de professeur/e/s travaillent de plus en plus, alors que des dizaines de postes budgétaires ne sont jamais examinés! On finit de la sorte par gérer des facultés au complet comme s'il s'agissait d'un arbre de Noël avec des enveloppes surprises! Il faudrait mettre sur la table toute l'enveloppe budgétaire de la faculté, avec tous les postes de dépenses.

8. Faut-il moduler ?

La modulation de la tâche est une autre solution. Elle est très complexe, difficile à appliquer et à calculer et comporte des risques indéniables. Par exemple, si les gens qui ne font pas de recherche donnent plus de cours, eh bien on risque de créer deux universités : une université d'enseignement et une université pour les chercheur/e/s. Est-ce cela que l'on veut ?

9. Faut-il déposer des griefs ?

Une autre solution consiste à refuser en bloc toute augmentation arbitraire et unilatérale de nos tâches, en déposant des griefs collectifs et individuels, et d'attendre la suite des événements, en se préparant à livrer une bonne et bien dure bataille! N'est-ce pas ce qui s'en vient ?

On ne peut plus dire aux professeur/e/s : faites-en de plus en plus, écrivez, publiez, obtenez des subventions, compétitionnez, faites rayonner et connaître la faculté et l'Université Laval, faites de la recherche en collaboration, développez des liens avec les praticiens, allez sur les terrains de pratique, etc... et en même temps, leur dire : augmentez sans arrêt vos charges de travail, faites-en toujours plus, encadrez davan-

tage d'étudiant/e/s, travaillez le samedi, etc. et cela ne changera rien à la qualité des services que vous offrez! Assez de mensonges! Nous savons que le temps des vaches grasses est terminée ; des choix très difficiles sont à venir et pour bientôt. Mais de grâce, qu'on cesse de nous servir ce double langage!

Maurice Tardif, professeur
Sciences de l'éducation

RÉGIME DE RETRAITE

Vous avez reçu, dans la dernière semaine d'avril, un formulaire T-215 du secrétaire du Comité de retraite du RRPPUL, concernant le facteur d'équivalence pour services passés (FESP). Nous désirons vous rappeler que le FESP n'affecte pas votre déclaration de revenu fédérale de 1994, mais vous devez le considérer dans la détermination de votre cotisation à votre REER pour 1995. En effet, vous devez soustraire de votre cotisation maximale permise à un REER de 1995, le montant du FESP, à moins que Revenu Canada ne l'ait déjà considéré dans votre état de cotisation qu'il vous fera parvenir.

Votre FESP représente la valeur de vos crédits de pension supplémentaires pour les années 1992, 1993 et 1994, acquis en vertu de l'Amendement n° 7 au Règlement du régime.

Si vous devez effectuer un retrait de votre REER, car vos cotisations et votre FESP excèdent votre cotisation maximale permise et que vous avez utilisé la marge de surcotisations de 8000 \$, veuillez vous procurer le formulaire de retrait T-3012A auprès d'un des bureaux de district d'impôt de Revenu Canada.

Martin Latulippe
Secrétaire du Comité de retraite

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du Comité dont les noms suivent : François Doré, Pierre-Charles Morin, Nicole Rousseau.